

Madame, Monsieur,

Suite à l'audioconférence de ce mardi 9 juin et, compte tenu de l'absence de cas dans notre établissement, l'ARS, sur recommandation du ministère, nous demande d'aller plus loin dans un déconfinement sous contrôle. Nous avons donc mis en place un nouveau protocole pour les visites des familles.

A compter du lundi 15 juin les familles pourront venir à plusieurs rendre visite à leur parent sans rendez vous mais en prévenant l'ehpad du jour de la visite. Celle-ci reste sécurisée et les gestes barrières indispensables.

Trois possibilités de lieu sont envisageables pour organiser ces rencontres, par ordre de priorité :

En première intention : Les rencontres en extérieur (terrasse, jardin, cour, parking) sont privilégiées pour que les visiteurs ne rentrent pas dans l'établissement (problème d'aérosolisation en milieu clos à éviter au maximum). Cela suppose toutefois des conditions météorologiques clémentes et ne sera pas nécessairement soutenable dans la durée.

En deuxième intention, dans un espace dédié au rez-de-chaussée uniquement en cas de mauvais temps (places limitées).

En troisième intention :en chambre en raison de l'état de santé du résident, avec des conditions particulières : Certains résidents peuvent présenter des contre-indications médicales (maladie aiguë grave, fin de vie, troubles du comportement). Dans ce cas, après avis médical, il est envisageable que deux proches maximum puissent leur rendre visite directement dans leur chambre. Cela suppose des modalités spécifiques plus strictes que celles détaillées dans le protocole commun, afin de créer un univers structuré et sécurisé au niveau des risques pandémiques.

Afin d'organiser au mieux ces rencontres vous devez respecter la démarche suivante :

- Prévenir l'accueil de l'EHPAD du jour de la visite (afin de réguler le flux de familles)
- Se rendre à l'accueil où les mesures barrières vous seront rappelées et effectuées. Une charte de bonne conduite sera signée et vous pourrez rejoindre votre parent pour un moment en extérieur. Vous pourrez ainsi laisser tout objet ou denrée qui sera remise au moins 4 heures après au destinataire.
- Au retour vous préviendrez un membre du personnel de la fin de la visite.
- Les visites ne sont plus limitées en nombre et en durée.
- Les sorties temporaires collectives ou individuelles (en famille, au restaurant...) sont interdites.

Ces recommandations peuvent être adaptées en fonction de la situation épidémique et de son évolution (en interne).



Les entrées seront à nouveau possibles en hébergement définitif au rythme de deux par semaine jusqu'à fin juin ce qui nous permet de conserver l'unité COVID (8 places) en cas de repli.

Nous allons ensuite relancer l'hébergement temporaire mais l'accueil de jour ne peut rouvrir car il n'est pas indépendant de la structure (cf consignes ARS).

Dans tous les cas l'entrée d'un nouveau Résident ne pourra être effectuée sans le résultat d'un test RT-PCR datant de moins de 2 jours. Un seul accompagnateur pourra assurer l'installation de son proche.

Si l'amélioration se confirme, nous recevrons de nouvelles recommandations de l'ARS autour du 22 juin.

Avec la réouverture de l'établissement nous allons devoir redéployer le personnel sur d'autres tâches en particulier l'animation qui devra réduire les contacts visio et audio.

En espérant répondre au mieux à vos attentes nous vous prions de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de notre considération distinguée.

Chant

EHPAD

Le chant des pins

www.lechantdespins.fr

F. BOURRELBP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX Tel. : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91

Le Directeur

le Président

C. PLANTIER

Le Chant des Pins EHPAD

Le chant des pins

BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel.: 05 58 09 11 66 Fax: 05 58 09 53 91

www.lechantdespins.fr